



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

OBJET :
DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANT.E.S DE
L'ÉPTB SEINE GRANDS
LACS AUX
COMMISSIONS LOCALES
DE L'EAU (CLE)

Nombre des membres composant le Comité syndical	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance	12
Représentés par mandat	11
Absents	8

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt-neuf octobre, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

Sylvain BERRIOS,
Valérie MONTANDON,
Christophe NAJDOVSKI,
Patrick OLLIER,
François VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

Josiane FISCHER,
Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Laurence COULON,
Chantal DURAND

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

Régis SARAZIN

Étaient absents excusés :

Vincent BEDU,
Sylvain RAIFAUD,
Jean-Noël AQUA,
Colombe BROSSEL,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAUT,
Mohamed CHIKOUCHE,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Philippe GOUJON donne pouvoir à Vincent BEDU

Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER

David ALPHAND donne pouvoir à Valérie MONTANDON

Célia BLAUDEL donne pouvoir à François VAUGLIN

Dan LERT donne pouvoir à Christophe NAJDOVSKI

Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO

Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Sylvain BERRIOS

Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND

Jean-Pierre ABEL donne pouvoir à Frédéric MOLOSSI

Jean-Michel VIART donne pouvoir à Jean-Yves MARIN

Annie DUCHENE donne pouvoir à Régis SARAZIN

La majorité des membres étant présente,

Monsieur BERRIOS a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les Commissions locales de l'eau (CLE) sont chargées d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Véritables noyaux décisionnels du SAGE, elles organisent la démarche sous tous ses aspects : déroulement des étapes, validation des documents, arbitrage des conflits, mais aussi suivi de la mise en œuvre. Une fois le SAGE adopté, elles veillent à la bonne application des préconisations et des prescriptions ainsi qu'à la mise en place des actions.

En application de l'article L.212-4 du Code de l'environnement, La CLE comprend trois collèges, respectivement composés de représentant.e.s des collectivités territoriales, des usagers et de l'État. Ils sont nommés par arrêté préfectoral et la CLE est présidée par un élu local.

Les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) sont représentés dans les CLE, si leur périmètre d'intervention recoupe en tout ou partie celui des SAGE concernés.

En application de l'arrêté préfectoral n° 2011-187 du 7 février 2011 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'EPTB Seine Grands Lacs, neuf SAGE sont inscrits en tout ou partie à l'intérieur de ce périmètre (cf. carte annexée).

Il appartient à Seine Grands Lacs de désigner un représentant dans chacune de ces neuf CLE, étant précisé que ce représentant doit être un élu et qu'il ne peut pas être désigné de suppléant.

Suite aux élections départementales et régionales de juin 2021, de nouveaux élus ont été désignés pour siéger au Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Dans ce cadre, il convient de désigner de nouveaux représentants parmi ces nouveaux élus.

Il est proposé que la représentation de l'EPTB Seine Grands Lacs au sein des CLE soit répartie de la façon suivante, à compter du 9 novembre 2021 :

CLE des Deux-Morins:	Belaïde BEDREDDINE
CLE de la Bièvre:	Dan LERT
CLE de l'Yerres:	Jean-Pierre BARNAUD
CLE d'Orge-Yvette :	Denis LARGHERO
CLE Nappe de la Beauce :	Jean-Pierre ABEL
CLE de l'Armançon :	Jean-Michel VIART
CLE Marne confluence :	Laurence COULON
CLE Croult-Enghien-Vieille Mer:	Magalie THIBAUD
CLE Bassée-Voulzie :	Frédéric MOLOSSI

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU l'article L.212-4 du Code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-187 du 7 février 2011 relatif à la délimitation du périmètre de l'EPTB Seine Grands Lacs ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour l'EPTB Seine Grands Lacs de désigner un représentant dans chaque Commission locale de l'eau (CLE) en charge des SAGE inscrits en tout ou partie dans son périmètre ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : La représentation de l'EPTB Seine Grands Lacs au sein des CLE en charge des SAGE inscrits sur son périmètre, est répartie de la façon suivante, à compter du 9 novembre 2021 :

CLE des Deux-Morins:	Belaïde BEDREDDINE
CLE de la Bièvre:	Dan LERT
CLE de l'Yerres:	Jean-Pierre BARNAUD
CLE d'Orge-Yvette :	Denis LARGHERO
CLE Nappe de la Beauce :	Jean-Pierre ABEL
CLE de l'Armançon :	Jean-Michel VIART
CLE Marne confluence :	Laurence COULON
CLE Croult-Enghien-Vieille Mer:	Magalie THIBAUD
CLE Bassée-Voulzie :	Frédéric MOLOSSI

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris